



1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex

Fédération de Charité - CARITAS Alsace

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fédération de Charité - CARITAS Alsace

Association

5 rue Saint Léon 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération de Charité - CARITAS Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe 2.2.1 « Règles et méthodes utilisées » précise en note j) et k) que, pour les établissements sous contrôle d'une autorité de tarification, les reports à nouveau et provisions réglementées feront l'objet d'une affectation en fonction des décisions prises par les financeurs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le correct traitement de ces postes spécifiques, ainsi que l'information appropriée les concernant dans l'annexe.

- Le paragraphe 2.2.1 « Règles et méthodes utilisées » précise, par ailleurs, en notes q) et r) les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Les notes 18 et 19 du paragraphe 2.5 « Annexes » exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 26 juin 2025



Laurence FOURNIER

Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

Libellé	Montant brut 2024	Amort. et prov. 2024	Montant net 2024	Montant net 2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	42 720	42 720		
Autres immobilisations incorporelles	519 827	408 284	111 543	121 813
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	7 409 590	871 010	6 538 581	6 301 936
Constructions	72 001 657	37 166 641	34 835 015	35 381 068
Installations techniques, matériels et outillage	5 303 197	3 835 732	1 467 465	1 617 468
Autres immobilisations corporelles	11 357 839	7 819 538	3 538 301	2 914 836
Immobilisations corporelles en cours	1 346 362		1 346 362	924 655
Biens reçus par legs/donations detisnés à être cédés	1 200 238		1 200 238	508 738
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	46 000		46 000	46 000
Autres titres immobilisés	178 150		178 150	178 135
Prêts	1 114 261		1 114 261	995 211
Autres immobilisations financières	188 888	930	187 958	183 112
TOTAL I	100 708 729	50 144 854	50 563 875	49 172 972
Comptes de liaison (1)	277 284		277 284	69 283
TOTAL II	277 284		277 284	69 283
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	65 432		65 432	65 706
Autres approvisionnements	34 884		34 884	27 040
En-cours de production (biens et services)	6 648		6 648	11 703
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	65 266		65 266	52 203
Avances et acomptes versés sur commandes	96 151		96 151	209 471
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 679 802	378 289	2 301 512	1 919 323
Créances reçues par legs	660 759		660 759	185 188
Autres créances	1 759 394	20 045	1 739 349	3 407 897
Valeurs mobilières de placement	11 002 410	13 088	10 989 322	9 794 038
Disponibilités	16 343 872		16 343 872	18 604 578
Charges constatées d'avance	177 287		177 287	185 089
TOTAL III	32 891 905	411 423	32 480 482	34 462 235
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	133 877 918	50 556 277	83 321 641	83 704 490

Libellé	Montant net 2024	Montant net 2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 419 217	11 339 217
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 349 767	3 349 767
Dons et legs	2 524 423	2 524 423
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	5 071 509	5 071 509
Réserves de compensation	19 342 000	17 707 597
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	367 832	291 782
Autres réserves	1 027 044	573 607
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	3 905 950	2 056 223
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-778 474	-778 474
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-889 370	229 710
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 739 400	-2 604 148
Résultat de l'exercice	-314 961	2 759 286
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 450 661	6 999 331
Provisions réglementées :	6 384 919	6 400 809
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	3 314 663	3 353 126
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 070 256	3 047 683
TOTAL I	55 121 117	55 920 639
Comptes de liaison	141 834	202 327
TOTAL II	141 834	202 327
Provisions pour risques	1 553 524	997 114
Provisions pour charges	1 588 506	1 486 005
Fonds dédiés	1 368 312	1 967 353
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 852 403	685 331
TOTAL III	6 362 745	5 135 803
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 502 076	11 901 065
Emprunts et dettes financières divers (3)	162 997	248 526
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	211 918	198 231
Recevables créditeurs	137 526	135 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 133 288	2 148 872
Dettes sociales et fiscales	6 970 081	7 145 872
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	259 706	201 389
Autres dettes (5)	256 682	393 777
Produits constatés d'avance	61 672	72 734
TOTAL IV	21 695 945	22 445 720
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF	(I +II+III+IV+V)	83 321 641
		83 704 490

COMPTE DE RESULTAT 2024

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5	
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	908 972	938 415
Ventes de prestation de service	1 631 701	1 518 676
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	43 764 099	41 890 502
<i>Don't part des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	<i>34 788 592</i>	<i>32 878 097</i>
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	<i>2 812 127</i>	<i>2 798 536</i>
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>53 659</i>	<i>876 569</i>
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 512 253	1 268 659
Utilisations des fonds dédiés	651 474	1 293 999
Autres produits	2 384 091	2 527 438
TOTAL I	53 718 379	53 112 793
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	257 842	244 247
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	600 199	619 234
Variation de stock	-19 715	1 378
Autres achats et charges externes	13 326 847	12 480 085
Aides financières	651 680	597 827
Impôts, taxes et versements assimilés	2 814 305	2 607 619
Salaires et traitements	23 091 206	22 207 506
Charges sociales	8 820 403	8 141 222
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 955 037	4 448 497
Report en fonds dédiés	52 433	295 671
Autres Charges	72 820	57 975
TOTAL II	54 623 058	51 701 261
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-904 679	1 411 532
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	11 401	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	289 547	162 979
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 609	24 992
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		109 214
TOTAL III	307 557	297 184
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		316
Intérêts et charges assimilées	279 882	276 532
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 711	10 766
TOTAL IV	281 593	287 615
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	25 964	9 570
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-878 715	1 421 102
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	383 045	851 826
Sur opérations en capital	650 290	755 865
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	57 490	40 016
TOTAL V	1 090 825	1 647 706
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	298 920	260 007
Sur opérations en capital	186 317	34 216
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	41 834	15 300
TOTAL VI	527 071	309 523
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	563 754	1 338 184
Total des produits (I-III+V)	55 116 761	55 057 684
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	55 431 722	52 298 399
EXCEDENT OU DEFICIT	-314 961	2 759 286

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération de Charité a dégagé en 2024 un résultat déficitaire de – 314 961 euros dont - 623 471 euros pour les activités en gestion libre et 308 510 euros pour celles sous contrôle.

Activités sous contrôle

2024 a été la sixième année de mise en œuvre du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures de l'enfance.

Activités en gestion propre

CARSC termine l'année avec un résultat déficitaire de – 935 497 €, les legs étant en dessous du niveau budgété.

L'activité du Foyer d'Accueil Spécialisé Air et Vie a démarré cette année sur le site historique d'Air et Vie. L'ouverture aux résidents aura lieu début 2025.

2.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de la Fédération de Charité Caritas Alsace, seule entité juridique, intègre les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique et de l'ensemble des établissements et services. L'annexe 27 détaille le périmètre des établissements intégrés.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2020, les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC 2020-08, et le règlement ANC 2022-04, et conformément au règlement ANC 2019-04 relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Les comptes de l'Association sont indépendants des comptes administratifs des établissements et services concernés, gérés selon des règles administratives spécifiques de l'instruction M22 bis, du décret du 22 octobre 2003 et de l'arrêté du 22 janvier 2008. Un tableau de passage faisant ressortir les divergences entre résultats administratifs et comptables a été établi.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des points détaillés ci-dessous
- ✓ indépendance des exercices

et ce conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

2.2.1 Règles et méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Seuls les biens immobiliers font l'objet d'une décomposition en fonction des éléments dont la durée d'utilisation est différente de la durée de la structure.

La ventilation est la suivante :

Gros-œuvre	50 ans
Charpente – Couverture	30 à 50 ans
Cloisons – Menuiserie intérieure et extérieure	20 à 30 ans
VMC – Electricité – Chauffage – Sanitaire	20 à 30 ans
Carrelage – Métallerie	20 ans
Peinture – Revêtements de sols	10 ans.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation normale :

Frais d'établissement	1 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements – Aménagements – Constructions	5 à 20 ans
Installations techniques – Matériel et outillage	5 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans.

Incidences du règlement 2018-6 sur les conventions de commodat :

Jusqu'au 31/12/2019, les immobilisations grevées de droit figuraient à l'actif immobilisé et pour une valeur identique dans les fonds propres. Conformément au nouveau règlement comptable, ces opérations ont été contrepassées au 1^{er} janvier 2020.

Les caractéristiques opérationnelles de l'accueil de résidents atteints des troubles qui font la spécificité de la Fédération de Charité Caritas Alsace ont pour effet que les investissements immobiliers réalisés conduisent à constater un écart substantiel entre la valeur de construction (valeur historique inscrite dans les comptes de la Fondation) et la valeur vraisemblable de revente des immeubles considérés. Dans le cadre des autorisations d'activité dont dispose la Fédération avec chacun des tiers financeurs, conventions qui pour chaque établissement contribuent à la couverture des charges immobilières au travers de leur financement, la valeur comptable des immeubles n'apparaît pas remise en cause dans la perspective actuelle de la continuité de leur exploitation. Il doit être noté qu'en cas de cessation d'activité d'un établissement et de la cession des locaux afférents, la Fédération pourrait devoir constater une dépréciation immobilière significative. Cette éventualité n'est à fin 2023 ni identifiée, ni identifiable, ni chiffrable et dépend de l'implantation de l'immeuble.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable ou pour faire face au risque de non-recouvrement.

d) Stock

Les différentes catégories de stock ont été valorisées sur la base du prix d'achat.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur vénale au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition, il est effectué une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur vénale. Les plus-values latentes, qui s'élèvent à 774 023 euros, ne sont pas comptabilisées.

g) Fonds associatifs sans droit de reprise

Ces fonds englobent le fonds associatif sans droit de reprise, les apports, les dons et legs.

h) Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils comprennent les écarts de réévaluation terrains, les fonds alloués aux établissements et services pour un objet spécifique.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'Association

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres et sont ramenées au résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

j) Résultats annuels à reporter sous contrôle tiers financeur

La ligne report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs de la rubrique Fonds Associatifs représente les résultats des exercices précédents, restant à intégrer dans le calcul du financement des exercices ultérieurs par l'autorité de tarification.

k) Provisions réglementées

Les provisions sont fondées sur le principe d'une allocation budgétaire destinée à couvrir les surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements sous forme de dotation supplémentaire fixée par l'autorité de tarification.

Elles sont donc destinées à compenser partiellement les charges d'amortissement et les frais financiers et sont ramenées au résultat en fonction des investissements engagés et selon le rythme fixé avec les Autorités de Tarification.

l) Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués d'une part de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'exercice considéré et d'autre part de dons et legs affectés mis en réserve pour des besoins spécifiques sur décision de l'organe délibérant.

m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

n) Provision pour congés payés

Les congés courus et non pris au 31 décembre sont comptabilisés pour le montant brut plus charges patronales dans la rubrique dettes fiscales et sociales, la variation d'un exercice à l'autre affecte les charges de personnel de l'exercice. Pour les activités sous contrôle tarifaire, la variation annuelle est neutralisée pour la détermination du résultat repris au compte administratif et affectée à un compte de report à nouveau débiteur intitulé « dépenses non opposables au tiers financeur ». Au 31 décembre, ce compte enregistre ainsi la contrepartie de la dette de congés dus à l'ouverture pour les activités sous contrôle.

o) Provision pour risques et charges

Elles incluent les provisions pour :

- Litiges qui prennent notamment en compte les sommes résultat des litiges prud'homaux actuellement devant les tribunaux
- Indemnités de départ en retraite calculées selon la méthode des prorata des droits au terme pour l'ensemble du personnel avec un taux d'actualisation de 3,20 %
- Charges sur plusieurs exercices allouées par l'autorité de tarification,
- Travaux de mise en conformité dans les locaux d'accueil
- Risque de reversement partiel d'une recette exceptionnelle

p) Comptes cumulés

Les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, des établissements et services sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque entité. Les principes d'élimination sont les suivants :

- ✓ au bilan : élimination des comptes de liaison inter établissement
- ✓ au compte de résultat : élimination des facturations inter établissement.

Concernant les travaux d'agencement réalisés par le Pole insertion pour d'autres établissements de la Fédération, les montants correspondant figurent d'une part dans le chiffre d'affaires et d'autre part en immobilisations dans les établissements concernés. Ils feront l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée.

q) Dons

Les dons sont comptabilisés dans le compte « 75 Autres Produits ».

r) Legs

Avant le règlement ANC 2018-06, les legs étaient comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement, avec une information dans les engagements hors bilan pour les opérations acceptées, mais non dénouées.

Le règlement ANC 2018-06 a apporté des modifications importantes en matière de legs et donations nécessitant un changement de méthode dans leur comptabilisation.

Le fait générateur correspond dorénavant à la date de signature de l'acte de donation. Pour un legs la date à retenir est celle de l'acceptation du bien ou de l'entrée en jouissance si elle postérieure. Les assurances vies sont comptabilisées à la date de réception des fonds.

Le transfert est enregistré dans un compte « 24 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et les sommes correspondantes apparaissent dans un poste distinct de l'actif immobilisé qui ne sera pas amorti. La contrepartie est enregistrée en compte de produits de legs.

Dans la mesure où la cession n'a pas eu lieu avant la clôture de l'exercice, il convient de neutraliser le produit du legs ou de la donation par l'utilisation d'un compte « 1911 Fonds reportés sur legs ou donations ». La note 26 détaille par année d'acceptation la situation des legs en cours de réalisation.

Au fur et à mesure de l'encaissement, les fonds dédiés sont repris en résultat par le biais du compte « utilisation de fonds reportés » et affectés selon la décision prise lors de l'acceptation.

s) Aides accordées à des œuvres

Les aides ponctuelles à des œuvres sur décision du Conseil d'Administration sont comptabilisées sous le compte « 65 Aides à des œuvres ».

2.3. INFORMATIONS A CARACTERE SPECIAL

✓ Fiscalité

Impôts sur les sociétés et autres impôts

La Fédération de Charité Caritas Alsace est reconnue exempte des impôts commerciaux depuis le 12 janvier 2000.

Suite à l'intégration des établissements et services précités et des modifications apportées au périmètre de ses activités, un dossier réactualisé a été déposé auprès de la Direction des Services Fiscaux à Strasbourg afin de déterminer le régime fiscal de l'Association. Ce dossier a fait l'objet d'une revue par l'administration fiscale.

Les réponses obtenues de l'administration fiscale ont conduit à placer certaines activités dans le champ des impôts commerciaux avec effet au 1^{er} Janvier 2014. Ces activités sont celles réalisées sur le site d'Air et Vie, l'activité formation et locations de salles, certaines activités accessoires réalisées sur le site du Ried notamment la location des équipements et prestations à une autre association. Le déficit engendré par Air et vie étant supérieur aux produits nets dégagés par les autres activités, le résultat fiscal consolidé est également négatif.

Le résultat fiscalisé au titre de l'exercice 2024 représente un déficit de – 265 527 € qui se répartit comme suit :

ANNEE 2024	Résultat comptable des activités fiscalisées
Activité AIR ET VIE	-255 724
Formation Cité Relais	-4 516
Diverses activités de location	8 091
total déficit comptable	- 252 149
Réintégration fiscale	310
Déduction fiscale	-13 688
Résultat fiscal au 31/12/2024	- 265 527

Le déficit cumulé reportable est de – 3 045 577 € au 31/12/2024.

TVA

Toutes activités fiscalisées confondues, la TVA nette à recevoir au titre de 2024 est de 41 441 €

✓ Assurance Mandataires sociaux

L'Association a souscrit avec effet au 1^{er} août 2002 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Mandataires Sociaux. Elle prend en charge la cotisation due à ce titre.

2.4. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2.5. ANNEXES

▪ Note 1 – Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Immobilisations incorporelles	523 189	41 950	2 592	562 547
Total (I)	523 189	41 950	2 592	562 547
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	5 934 302	2 752		5 937 054
Aménagement terrains	1 163 073	309 463		1 472 536
Constructions	70 387 784	1 777 772	163 899	72 001 657
Installations - Matériel et outillage	7 987 513	814 741	179 133	8 623 121
Matériel de transport	2 566 385	399 473	179 983	2 785 875
Matériel de bureau et informatique	2 004 341	187 310	80 686	2 110 965
Mobilier	3 135 839	118 426	116 210	3 138 055
Plantations	3 019			3 019
Biens reçus par legs destinés à être cédés	508 738	734 000	42 500	1 200 238
Immobilisations en cours	1 086 433	711 110	451 182	1 346 361
Total (II)	94 777 427	5 055 047	1 213 593	98 618 881
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres	224 135	15		224 150
Créances rattachées à des participations				-
Prêts et cautions	1 179 254	155 680	31 783	1 303 151
Total (III)	1 403 389	155 695	31 783	1 527 301
TOTAL (I+II+III)	96 704 005	5 252 692	1 247 968	100 708 729

- Note 2 – Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Logiciels	401 376	53 654	4 027	451 003
Aménagements terrain	795 439	75 571		871 010
Constructions et IGAAC	35 006 336	2 354 886	194 581	37 166 641
Matériel et outillage	3 626 281	388 048	178 597	3 835 732
Installations générales	1 338 344	116 469		1 454 813
Matériel de transport	1 883 009	235 831	155 074	1 963 766
Matériel de bureau et informatique	1 649 989	184 060	81 339	1 752 710
Mobilier	2 667 551	96 908	116 210	2 648 249
0	47 368 325	3 505 427	729 828	50 143 924

Les provisions sur immobilisations au 31.12.2024 s'élèvent à 930 €.

- Note 3 – Valeur nette comptable par établissement des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

POLE SANTE	CSSRA MARIENBRONN	8 946 321	4 356 489	4 589 832	
	EHPAD CARITAS	14 067 122	8 348 620	5 718 502	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	6 853 646	4 445 070	2 408 576	
Total POLE SANTE		29 867 089	17 150 179	12 716 910	25%
POLE ENFANCE	COTTOLENGO	7 920 611	3 172 590	4 748 021	
	ITEP LA FORGE	9 887 527	4 579 714	5 307 813	
	LES TILLEULS	5 263 014	3 293 907	1 969 107	
	SEI DU RIED	13 468 681	6 275 980	7 192 701	
	FAS AIR ET VIE	88 669	13 123	75 546	
	MECS LE CHALET	3 784 049	2 876 993	907 056	
Total POLE ENFANCE		40 412 551	20 212 307	20 200 244	40%
POLE INSERTION	CARIJOU	410 958	166 097	244 861	
	CITE RELAIS	2 732 637	1 915 295	817 342	
	LES 7 PAINS	1 664 404	779 206	885 198	
	FERME SAINT ANDRE	1 392 596	701 826	690 770	
	RENOVATION	608 520	357 110	251 410	
	RESIDENCE DU DONON	140 215	126 370	13 845	
	RESIDENCE CAPUCINS	2 996 643	975 198	2 021 445	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	6 094 461	2 841 444	3 253 017	
	CARIMMO	2 465 131	124 822	2 340 309	
	MAISON RELAIS SOULTZ	513 962	23 088	490 874	
Total POLE INSERTION LOGEMENT		19 019 527	8 010 456	11 009 071	22%
POLE CARITATIF ET SIEGE	FEDERATION DE CHARITE	1 083 717	594 589	489 128	
	CARSC	5 984 403	2 328 984	3 655 419	
	AIR ET VIE	4 341 441	1 848 338	2 493 103	
Total POLE CARITATIF ET SIEGE		11 409 561	4 771 911	6 637 650	13%
TOTAL GENERAL		100 708 728	50 144 854	50 563 875	100%

▪ Note 4 – Tableau des provisions

Provisions	Valeur début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur fin exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Provisions renouvellement immobilisations	3 353 126		38 463	3 314 663
Provisions réglementées : réserve des plus-values	3 047 683	41 600	19 027	3 070 256
Total (I)	6 400 809	41 600	57 490	6 384 919
<u>Provisions risques et charges</u>				
Provisions IDR	1 387 076	229 539	108 298	1 508 317
Autres provisions pour risques et charges	1 096 043	563 452	25 782	1 633 713
Total (II)	2 483 119	792 991	134 080	3 142 030
<u>Provisions dépréciation sur actif immobilisé</u>				
Sur immobilisations corporelles	161 779	-	161 779	-
Sur immobilisations financières	930			930
Total (III)	162 709	-	161 779	930
<u>Provisions dépréciation sur actif circulant</u>				
Sur compte clients	413 679	11 976	27 320	398 335
Sur valeurs mobilières	19 697		6 609	13 088
Sur stock				-
Total (III)	433 376	11 976	33 929	411 423
TOTAL (I+II+III)	9 480 013	846 567	387 278	9 939 302

. Note 5 - Etat des créances

Ressources	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres	224 135		224 135
Dépôts et Cautionnements	188 888	81 940	106 948
Prêts	1 114 261	11 500	1 102 761
TOTAL I	1 527 284	93 440	1 433 844
<u>Actif circulant</u>			
Créances art 58 / Dotation à Recevoir	121 745		121 745
Créances clients	2 558 057	2 558 057	
TVA	109 221	109 221	
Créances reçues par legs	660 759	660 759	
Autres créances	1 746 324	1 708 177	38 147
Charges constatées d'avance	177 287	177 287	
TOTAL II	5 373 393	5 213 501	159 892
TOTAL	6 900 677	5 306 941	1 593 736
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	138 672		
Remboursements	19 622		

- Note 6 - Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	1 an à - 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et autres	11 665 073	1 582 826	3 890 589	6 191 658
Dépôts garanties				
Coupons encaissements				
Avances et acomptes	211 918	211 918		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 270 814	2 270 814		
Dettes sociales et fiscales	6 970 081	6 970 081		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	259 706	259 706		
Autres dettes	256 682	256 682		
Produits constatés d'avance	61 672	61 672		
TOTAL	21 695 946	11 613 699	3 890 589	6 191 658
Emprunts souscrits en cours d'exercice	675 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 149 433			

DETAIL DES EMPRUNTS BANCAIRES ET DETTES FINANCIERES PAR ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Pôle Santé		947 306 €	8,1%
CSSRA Marienbronn	514 720 €		
EHPAD Caritas	94 492 €		
EHPAD Saint François	338 094 €		
Pôle Enfance inadaptée		7 993 221 €	68,5%
ITEP Les Tilleuls			
ITEP La Forge	2 412 259 €		
IME Cottolengo et SESSAD	2 358 405 €		
SEI du Ried	3 222 557 €		
Pôle Insertion Logement		1 625 148 €	13,9%
Cité Relais	651 865 €		
Résidence Sainte Odile	423 292 €		
Chantiers d'insertion			
Capucins	549 991 €		
Siege		1 099 398 €	9,4%
Siege	329 €		
Carsc	480 591 €		
Air et Vie	618 478 €		
TOTAL		11 665 073 €	100%

■ Note 7 – Tableau de variation des fonds propres

	Solde début exercice	Affectation résultats 2023	Autres mouvements	Solde fin exercice	dont activités sociales et medico sociales	dont autres activités
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 339 217	-	80 000	11 419 217	6 298 972	5 120 245
Réserves	-	-	-	-	-	-
Investissements	5 071 509	-	-	5 071 509	2 771 042	2 300 467
Compensation	17 707 597	1 551 224	83 179	19 342 000	14 183 374	5 158 626
Trésorerie	291 782	-	76 050	367 832	312 676	55 156
Autres réserves	573 607	453 436	-	1 027 044	494 072	532 972
Total des réserves	23 644 495	2 004 660	159 229	25 808 385	17 761 164	8 047 221
Report à nouveau	2 056 223	1 877 332	27 605	3 905 950	964 265	2 941 685
Résultat comptable	2 759 286	2 759 286	314 961	314 961	308 532	623 493
<i>dont résultat hors activités sociales et medico sociales</i>	<i>2 109 578</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>623 493</i>	<i>-</i>	<i>623 493</i>
<i>dont résultat activités sociales et medico sociales non contrôlées</i>	<i>41 617</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>22</i>	<i>22</i>	<i>-</i>
<i>dont résultat activités sociales et medico sociales contrôlées</i>	<i>608 091</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>308 510</i>	<i>308 510</i>	<i>-</i>
Report à nouveau tiers financeurs	229 710	959 849	159 231	889 370	886 173	3 197
Dépenses non opposables	2 604 148	162 857	27 605	2 739 400	2 721 210	18 190
Dépenses refusées ou inopposables	778 474	-	-	778 474	778 474	-
Fonds Associatifs avec droit de reprise	2 524 423	-	-	2 524 423	2 467 459	56 964
Ecart réévaluation terrains	3 349 767	-	-	3 349 767	2 629 767	720 000
Subventions non renouvelables	6 999 331	-	548 670	6 450 661	4 266 609	2 184 052
Provisions réglementées	6 400 809	-	15 890	6 384 919	3 377 813	3 007 106
TOTAL	55 920 639	-	799 523	55 121 117	33 688 725	21 432 391

Les variations liées aux fonds propres concernant l'activité CARSC faisant appel à la générosité publique sont les suivants :

1) Affectation de résultat 2023

Le résultat 2023 soit 90 670 € a été mis en réserve spécifique.

▪ Note 8 – Tableau de variation des fonds dédiés

Ressources	Fonds restant à engager	Engagement	Utilisation	Fonds restant à engager
Sur subventions affectées	1 621 034	14 256	548 981	1 086 310
Personnel	140 281	9 306	126 844	22 744
Evaluation externe	4 450			4 450 *
Logement jeunes	256 837		56 570	200 267
Projet Etablissement	2 591	-	-	2 591 *
Evaluation interne	3 375			3 375 *
Action Insertion	49 811	-	-	49 811 *
Démarche qualité	6 300			6 300
Cafeteria Marienbronn	5 950	1 700		7 650
Equipement numérique Ehp Caritas	18 000		5 760	12 240
Action violence insertion	105 021			105 021
Agephi	200			200 *
Hopital numérique	238 467		41 071	197 396
Restaurant Marienbronn	250 000		3 410	246 590
Crédit conjoncturel 7 Pains	524 085		313 240	210 845
Véhicules	5 659		1 415	4 244
Travaux	10 007	3 250	671	12 586
Sur dons et legs	346 319	6 862	71 179	282 002
Fonds legs donations SC	-			-
Fonds restructuration	-			-
Fonds legs donations Fédération	-			-
Locaux d'accueil	147 000			147 000 *
Actions internationales	199 319	6 862	71 179	135 002
TOTAL	1 967 353	21 119	620 160	1 368 312

* fonds dédiés non mouvementés depuis au moins deux ans

- Note 9 – Tableau explicatif du report à nouveau

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit	Solde
Report à nouveau des activités soumises à approbation affecté aux exercices ultérieurs	2 022 738	1 594 452	- 428 286
Report à nouveau des activités soumises à approbation non affecté	484 350	23 266	- 461 084
Report à nouveau gestion propre	5 401 815	9 307 765	3 905 950
TOTAL	7 908 903	10 925 483	3 016 580

■ Note 10 – Tableau explicatif du résultat de l'exercice

Nature du résultat	Excédent	Deficit	Solde
Résultat des activités soumis à approbation des tiers financeurs	1 311 116	- 1 002 606	308 510
Résultat gestion propre	1 315 454	- 1 938 925	623 471
SOLDE	2 626 569	- 2 941 530	- 314 961

SOLDE	- 314 961
-------	-----------

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci après :

GESTION PROPRE

Activités avec fixation de tarifs (résultats non repris)

CSSRA MARIENBRONN	936 012
Fédération Echelon central	111 517
Chantiers d'insertion	-273 493

Hébergement

FSL	35 707
FJT et résidence étudiants (*)	22
résidence WOLXHEIM	699
Projet 170 places	74 779

Activité caritative

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique Air et Vie	-935 497
	-255 724

Autres activités

Activité associative	11 568
Carimmo	-78 686
Soultz sous Forêt formations	-7 095
	-4 516
Ferme Saint André	-382 812
Ass le Chalet	2 905
Ukraine	13 870
Ico	15 310
Tremplin/Placement judiciaire	7 140
Mineurs non accompagnés	-1 100
Roms	105 926

-623 471

Il est à noter que les résultats correspondants aux activités en gestion libre concerne l'activité associative, l'Echelon Central de la Fédération, le CSSRA Marienbronn ainsi que les résultats des diverses activités de l'Association qui ne sont pas sous tiers financeurs

GESTION CONTROLEE

Pole Santé

Ehpad CARITAS (*)	-101 619
Ehpad St François (*)	-58 960

Pole Enfance

LA FORGE (*)	589 358
SEI DU RIED (*)	144 403
COTTOLENGO (*)	134 179
LES TILLEULS (*)	419 557
LE CHALET (*)	-559 956

FAS Air et Vie (*)

37 920

Pole insertion

CHRS (*)	-21 204
Jeunes majeurs (*)	-3 722
Jeunes parents (*)	-52 117
Résidence Capucins (*)	-130 526
IML (*)	-14 301
MDI (*)	-44 421
Résidence du Donon (*)	-30 083

308 510

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour agrément des comptes administratifs.

Les résultats sont soumis à autorisation avant reprise des résultats selon les dispositions de l'article 315 du Code de la famille et de l'action sociale.

Les résultats des établissements relevant des domaines social et médico social (*) s'élèvent à

308 532 €

Résultat effectif

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'excédent ou déficit effectif global qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2024	2023
RESULTAT COMPTABLE	- 314 961	2 759 286
Reprise du résultat antérieur	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 314 961	2 759 286
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 623 471	2 151 196
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	308 510	608 090

▪ Note 11 – Tableau affectation résultat

Résultat comptable	-	314 961
dont		
Résultat gestion libre	-	623 471
Résultat soumis à approbation		308 510

Resultats en gestion libre

	Proposition d'affectation	
Report à nouveau		10 340
Mise en réserve	-	633 811
TOTAL	-	623 471

Resultats sous contrôle

Résultats comptables		308 510
Charges et produits non opposables (prov CP et IDR)		215 408
Résultat au compte administratif		523 918

Les résultats administratifs des établissements relevant des domaines social et medico social s'élèvent à 523 918 €.

	Proposition d'affectation	
Reprise de reserve de compensation des charges d'amortissement	-	129 213
Résorption budget 2023	-	127 427
Réserve de compensation des charges d'amortissement		1 627 803
Report à nouveau	-	847 245
TOTAL		523 918

- Note 12 - Charges constatées d'avance

Détail des charges	Montant
Stock EHPAD	63 425
Entretien maintenance	1 307
Location abonnement	58 564
Autres charges	53 991
TOTAL	177 287

- Note 13 - Produits constatés d'avance

Détail des produits	Montant
Subventions	48 211
Autres produits	13 461
TOTAL	61 672

- Note 14 - Produits à recevoir

Détail des produits et subventions	Montant
Subventions et dotations	70 508
Dons à encaisser	168 324
Remboursement personnel	170 965
Autres remboursements	62 050
TOTAL	471 846

- Note 15 - Charges à payer

Factures diverses	106 637
Factures Secours Catholique 2024	109 966
Electricité, eau, gaz, téléphone	256 599
Honoraires	60 657
	533 859

- Note 16 – Détail des dettes fiscales et sociales

Détail des charges à payer	Montant
Dettes sociales	2 977 960
URSSAF	978 575
Retraite et Prévoyance	408 693
Mutuelles	108 565
Taxes sur salaires	1 482 127
Dettes fiscales	915 628
Departement aide sociale	572 501
Formation	220 617
Prélèvement à la source	63 473
TVA	59 037
Dettes congés payés	2 661 893
Personnel congés à payer	1 734 517
Charges sur congés payés	927 376
Personnel et comptes rattachés	82 095
Rémunérations	70 905
CE	11 190
Personnel autres charges	332 505
TOTAL	6 970 081

■ Note 17 – Activité

		2 024		2 023	
PRODUITS D'EXPLOITATION		53 718 379 €		53 112 793 €	
A) Chiffres d'affaires et produits de l'activité		44 018 437 €	82,90%	42 739 351 €	80,49%
Pôle Santé	CSSRA MARIENBRONN	4 826 478 €		4 464 424 €	
	EHPAD CARITAS	6 860 875 €		6 677 127 €	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	3 074 577 €	14 761 930 € 27,80%	3 014 309 €	14 155 859 € 26,66%
Pôle Enfance inadaptée	LES TILLEULS	3 145 565 €		2 981 970 €	
	LA FORGE	3 275 919 €		3 154 353 €	
	MECS LE CHALET	3 504 278 €		3 530 145 €	
	COTTOLENGO/SESSAD/CAMSP	3 792 341 €		3 604 321 €	
	SEI DU RIED	7 143 328 €		6 701 104 €	19 971 893 € 37,61%
	FAS AIR ET VIE	563 438 €	21 424 869 € 39,88%		
Pôle Logement et Insertion	LA CITE RELAIS	1 508 680 €		1 237 760 €	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	920 953 €		992 831 €	
	RESIDENCE DU DONON	203 373 €		202 426 €	
	RENOVATION	280 604 €		492 363 €	
	FERME SAINT ANDRE	749 502 €		677 185 €	
	CARIJOU	166 105 €		219 016 €	
	RESIDENCE CAPUCINS	795 265 €		781 752 €	
	LES 7 PAINS	345 671 €		187 054 €	
	CARIMMO	75 202 €	5 045 355 € 9,50%	63 320 €	4 853 708 € 9,14%
Pôle caritatif	CARITAS ALSACE RESEAU SECOURS CATHOLIQUE	2 689 103 €	2 689 103 € 5,06%	3 494 596 €	3 494 596 € 6,58%
	AIR ET VIE	4 981 €	4 981 € 0,01%	16 356 €	16 356 € 0,03%
Siège		92 199 €	92 199 € 0,17%	246 939 €	246 939 € 0,47%
B) Subventions		5 239 329 €	9,87%	5 339 312 €	10,06%
Chantiers d'insertion et Entreprise d'Insertion		4 209 779 €		4 523 649 €	
Caritas Alsace Réseau Secours Catholique		1 006 755 €		775 643 €	
Divers		22 795 €		40 020 €	
C) Reprise de provisions et transfert de charges		1 512 252 €	2,85%	1 268 678 €	2,39%
dont	Provision Retraite	154 107 €		169 575 €	
	Provision Litige Personnel	35 976 €		47 708 €	
	Provision risques et charges	692 376 €		659 467 €	
	Provision Créances	98 339 €		117 264 €	
	Transfert de charges	531 454 €		274 664 €	
D) Produits divers		2 948 361 €	5,55%	3 765 452 €	7,09%
dont	Report fonds dédiés antérieurs	651 474 €		1 293 999 €	
	Prise en charge Contrats aidés	1 512 429 €		1 627 211 €	
	Remboursement formations	283 116 €		250 437 €	
	Autres remboursements	501 342 €		593 805 €	

▪ Note 18 – Compte de Résultat par Origine et Destination Fédération de Charité Caritas Alsace

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 870 207	2 870 207	3 776 584	3 776 583
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons legs et mécénat	2 323 511	2 323 511	3 325 709	3 325 709
- Dons manuels	2 022 020	2 022 020	2 122 588	2 122 588
- Legs, donations et assurance-vie	301 490	301 490	1 203 122	1 203 122
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	546 697	546 697	450 875	450 875
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	47 247 424		45 793 685	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	47 247 424		45 793 685	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS	5 239 329		5 339 312	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 044 898	-	959 022	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	651 474	90 180	1 293 999	69 899
TOTAL	57 053 330	2 960 387	57 162 602	3 846 482
CHARGES PAR DESTINATION	-		-	
1- MISSIONS SOCIALES	54 312 803	2 434 830	51 727 745	2 729 144
1.1 Réalisés en France	54 111 987	2 301 486	51 503 814	2 590 534
- Actions réalisées par l'organisme	54 111 987	2 301 486	51 503 814	2 590 534
- Versement à d'autres organisme agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	168 584	107 784	155 739	91 190
- Actions réalisées par l'organisme	168 584	107 784	155 739	91 190
- Versement à un organisme central ou d'autres org.	-	-	-	-
1.3 Eveil à la solidarité	32 232	25 560	68 192	47 421
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	325 174	325 174	339 926	339 926
2.1 Frais d'appel à la générosité public	325 174	325 174	339 926	339 926
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 698 939	848 482	2 255 591	777 412
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	31 376	-	80 055	-
TOTAL	57 368 292	3 608 486	54 403 316	3 846 482
EXCEDENT OU DEFICIT	- 314 961	- 648 098	2 759 286	-

■ Note 19 - Compte d'emploi des ressources collectées Fédération de Charité Caritas Alsace

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	2 327 046	2 637 954	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 327 046	2 637 954	1.2 Dons, legs et mécénats	2 323 511	3 325 709
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 022 020	2 122 588
1.2 Réalisées à l'étranger	107 784	91 190	- Legs, donations et assurances-vie	301 490	1 203 122
- Actions réalisées par l'organisme	107 784	91 190	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	546 696	450 874
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	325 174	339 926		-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	848 482	777 412		-	-
TOTAL DES EMPLOIS	3 608 486	3 846 482	TOTAL DES RESSOURCES	2 870 207	3 776 583
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DEL'EXERCICE	31 376 €	80 055,00 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	90 180	69 899
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DEL'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DEL'EXERCICE	679 475	80 055
TOTAL	3 639 862	3 926 537	TOTAL	3 639 862	3 926 537
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	3 643 504	3 807 053
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 679 475	- 80 055
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 410 792	- 83 494
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	2 553 237	3 643 504
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	7 647 014	6 837 143	Bénévolat	4 120 803	3 899 428
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	3 244 482	2 752 788
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	281 729	184 927
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	7 647 014	6 837 143	TOTAL	7 647 014	6 837 143

Le compte d'emploi des ressources collectées dans le cadre de la reconnaissance d'utilité publique fait ressortir un total de ressources de **2 960 387 euros** contre un total d'emplois de **3 639 862 euros**.

En application du règlement ANC 2018-06, le compte d'emploi annuel des ressources est présenté selon le modèle homologué. Il intègre la totalité des emplois et des ressources de l'activité Caritas Réseau Secours Catholique reprenant ainsi les informations du compte de résultat section « Caritas Réseau Secours Catholique » et fait partie intégrante des comptes annuels.

Les emplois ont été définis en conformité avec l'objet social de l'Association : d'une part les missions sociales réalisées en France, décomposées en secours directs aux personnes, versements à d'autres organismes, actions d'accompagnement et de prévention et éveil et sensibilisation à la solidarité et d'autre part les missions sociales réalisées à l'étranger.

Le nouveau plan comptable analytique mis en place en 2019 permet d'imputer les charges directement affectables aux missions sociales et aux frais de recherche de fonds. Les frais de personnel et les charges non affectables directement aux emplois sont répartis entre ces emplois et les frais de fonctionnement sur la base de clés de répartitions et pourcentages forfaitaires.

Les ressources affectées aux missions sociales et restant à utiliser comprennent principalement les ressources affectées par les donateurs et non utilisées au cours de l'exercice y compris le report à nouveau. Au fur et à mesure de la réalisation de ces missions, les ressources correspondantes sont reportées dans le poste report des ressources antérieures affectées aux missions sociales et restant à utiliser.

LES EMPLOIS

Les actions réalisées dans le Diocèse d'Alsace s'élèvent à **2 327 046 euros** soit 64% des emplois (67% en 2023). Elles sont engagées localement grâce au réseau de bénévoles.

Les actions réalisées à l'étranger en direct s'élèvent à **107 784 euros** et sont menées en collaboration avec le Secours Catholique (3 % du total des emplois contre 2% l'année dernière).

Les frais de recherche de fonds à **325 174 euros** (9 % du total des emplois contre 9% en 2023) regroupent toutes les dépenses liées à l'appel à la générosité ainsi que les frais d'appel et de traitement des legs, donations et assurances-vie.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **848 482 euros** et représentent 23 % des emplois (contre 20 % en N-1).

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **31 376 euros** soit 1% des emplois.

LES RESSOURCES

Les ressources sont enregistrées selon leur nature comme dans le compte de résultat.

Les ressources issues de la générosité publique s'élèvent à **2 870 207 euros** soit **97 %** des

ressources globales (98 % en 2023). Elles comprennent les dons non affectés **pour 2 022 020 euros**, les produits de legs et d'assurance-vie pour **301 490 euros** ainsi que les autres produits de la générosité du public (participations d'activité et de soutien) pour **546 696 euros**.

Les reprises de fonds dédiés effectuées en 2024 s'élèvent à **90 180 euros** (3% des ressources).

Le déficit 2024 de la générosité du public s'élève à **679 475 euros**.

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à **2 553 237 euros**.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature comprennent principalement le bénévolat ainsi que les produits alimentaires délivrés par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les modalités d'évaluation sont explicitées dans la note 21.

Note 20 - Effectif

La Fédération de Charité Caritas Alsace compte un effectif de 764 salariés (dont 65 en contrat à durée déterminée et 103 en contrat d'insertion).

Structure	Type de contrats												TOTAL
	CDI				CDD				CDDI		Apprentissage		
	F		H		F		H		F	H	F	H	
	C	NC	C	NC	C	NC	C	NC					
COTTOLENGO	12	37	3	6		7							65
Sei du Ried	12	61	2	16									91
Les Tilleuls	2	34	5	10		2		2					55
Marienbronn	8	25	3	8		3		1					48
Siège	3	7	5	4		8							27
EHPAD Caritas	3	61	6	5		11		3					89
La Forge	5	26	2	10									43
CARSC	5	21	5	3		1							35
Air et Vie	2	7		2				1					5
St François	3	41		3		7		1					55
MECS	5	39	1	11	1	7							64
Pôle Insertion	8	36	2	21		3		7	52	37	9	5	180
Total	68	395	34	99	1	49		15	52	37	9	5	764

	Femme	Homme	Total
Cadres	69	34	103
Non Cadres	505	156	661
Total	574	190	764

Intérim

L'EHPAD Caritas fait appel à l'intérim pour le remplacement de personnel soignant. Le montant des frais est de 179 013 euros en 2024 (contre 83 975 euros en 2023).

- Note 21 – Informations concernant les contributions volontaires en nature

Les prestations en nature fournies par les bénévoles de l'activité de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique ne sont pas comptabilisées au pied du compte de résultat du fait que les heures réalisées ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un suivi formel. Cependant, leur estimation sur la base des heures totalisées dans les bilans d'équipes s'élève à **252 655 heures (139 Effectif Temps Plein)** valorisées au taux horaire du SMIC à 11,65 euros plus un taux de charges patronales de 40 % fait ressortir un total de contribution en nature de **4 120 803 euros**.

L'Association bénéficie de la distribution de denrées par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin destinées aux boutiques alimentaires des permanences d'accueil et des équipes Caritas ainsi qu'aux 7 Pains pour les repas sociaux.

Dans le Bas-Rhin, pour l'activité Caritas, la valeur réelle des achats est de **679 888 euros** pour un poids de **124 011 kilos**. La participation annuelle s'élève à **31 201 euros** dont 650 euros de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **648 687 euros**.

Pour les 7 pains, la Cité Relais et Carilogis, la valeur réelle des achats est de **285 409 euros** pour un poids de **70 211 kilos** ; la participation de solidarité est de **13 897 euros** dont 150 euros de cotisation. La contribution en nature est de **271 512 euros**.

Dans le Haut-Rhin, la valeur réelle des achats est de **2 564 594 euros** pour un poids de **727 886 kilos**. La participation annuelle s'élève à **35 398 euros** dont **1 034 euros** de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **2 529 196 euros**.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été établi s'élèvent à **247 831 euros**.

Les dons en nature à **33 898 euros**.

- Note 22 – Engagements hors bilan

Engagements reçus

. Cautions afférentes aux emprunts 3 565 399 €
Solde restant dû au 31 décembre 2024

. Engagements en matière de subventions d'investissement pour le site Air et Vie : 1 011 911 euros

Engagements donnés

Hypothèques immobilières

Etablissement	Bénéficiaire	Montant résiduel
Cottolengo	Crédit Mutuel	108 333
Ried	Caisse Epargne	1 677 277
	Caisse Dépôts Consignation	191 304
	Caisse Dépôts Consignation	692 000
La Forge	Caisse Dépôts Consignation	618 750
	Caisse Dépôts Consignation	1 227 072
	Crédit Coopératif	467 306
Marienbronn	Crédit Mutuel	399 500
	Société Générale	114 316
Ehpad Caritas	Caisse Dépôt Consignation	76 224
Air et Vie	Caisse Epargne	617 391
Capucins	Société Générale	51 759
	Société Générale	268 137
TOTAL		6 509 369

- Note 23 – Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

Le total des salaires bruts des trois cadres dirigeants ayant les rémunérations les plus élevées en 2024 s'élève à 295 751 €

- Note 24 – Détail du résultat exceptionnel

Le **résultat exceptionnel** est positif de **564 K€**, les charges s'élevant à 527 K€ et les produits à 1 091 K€. Ce résultat inclut notamment :

- ✓ des dotations aux provisions règlementées pour 42 K€
- ✓ des valeurs nettes comptables des immobilisations sorties pour 183 K€
- ✓ des charges exceptionnelles diverses pour 302 K€

- ✓ des reprises pour provisions règlementées pour 57 K€
- ✓ des reprises sur quote part des subventions d'investissement pour 592 K€
- ✓ des produits de cession d'actif pour 45 K€
- ✓ des autres produits pour 397 K€

- Note 25 - Fonds reportés liés aux legs et dons

Détail des fonds reportés par année d'acceptation

Fonds reportés liés aux legs 2015	126 480
Fonds reportés liés aux legs 2016	25 000
Fonds reportés liés aux legs 2017	18 381
Fonds reportés liés aux legs 2021	93 284
Fonds reportés liés aux legs 2022	50 186
Fonds reportés liés aux legs 2023	325 000
Fonds reportés liés aux legs 2024	1 214 072
	1 852 403

La part des fonds reportés concernant l'activité Carsc s'élève à 1 852 403 €

Note 26 – Périmètre de la Fédération de Charité

Siege

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique / Air et Vie

Pôle Santé

CSSRA Marienbronn (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie)

Ehpad Koenigshoffen (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Ehpad Marienthal (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Pôle Enfance

IME Cottolengo (Institut Medico Educatif)

SESSAD Piemont des Vosges (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

CAMSP la Bruche (Centre d'Action Médico Sociale Précoce)

IMPRO du Ried (Institut Medico Professionnel)

Site Relais du Ried

Escale du Ried

DITEP La Forge (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD La Forge (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

DITEP Les Tilleuls (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD Les Tilleuls (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

MECS LE CHALET (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Pôle Insertion

Pole travail

Les 7 Pains (Restauration)

Renovaction (Peinture)

Carijou (Recyclage jouets)

Ferme Saint André

Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Pole Logement

Résidence Saint Odile (Jeunes travailleurs / Etudiants)

Résidence Le Donon

Service FSL

Intermediation locative

Pole Hebergement

La Cité Relais

La Résidence des Capucins

Résidence Saint Odile (Jeunes Majeurs/Jeunes Parents)

Dispositif 70 Places

Carimmo

Maison Relais de Soultz

FAS Air et vie (Foyer d'accueil spécialisé)

. Note 27 – Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Les données permettant l'élaboration de ce document proviennent du logiciel CRM TADAF – SALESFORCE via l'extraction d'un rapport faisant état des dons perçus en dehors de la France.

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité Juridique du contributeur	Caractère direct ou indirecte de l'avantage ou de la ressource	Mode de Paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ALLEMAGNE	12/02/2024	Physique	direct	Chèque	50
ALLEMAGNE	07/05/2024	Physique	direct	Prélèvement	135
ALLEMAGNE	03/06/2024	Physique	direct	Prélèvement	135
ALLEMAGNE	02/07/2024	Physique	direct	Prélèvement	135
ALLEMAGNE	17/07/2024	Physique	direct	Prélèvement	50
ALLEMAGNE	31/12/2024	Physique	direct	Carte bancaire	50
ALLEMAGNE	31/12/2024	Physique	direct	Carte bancaire	200
TOTAL ALLEMAGNE					755
AUTRICHE	15/11/2024	Physique	direct	Chèque	30
TOTAL AUTRICHE					30
PAYSBAS	31/12/2024	Physique	direct	Carte bancaire	150
TOTAL PAYS BAS					150
ROYAUME UNI	09/01/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	02/02/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	04/03/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	02/04/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	07/05/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	03/06/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	02/07/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	01/08/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	03/09/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	01/10/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	06/11/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME UNI	02/12/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
TOTAL ROYAUME UNI					120
SUISSE	12/12/2024	Physique	direct	Virement bancaire	300
TOTAL SUISSE					300
TOTAL GENERAL					1355

La détermination du pays d'origine est effectuée sur la base de leur adresse postale.